



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT No 25-604

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 25-604 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 ET SES AMENDEMENTS, est entré en vigueur le 9 septembre 2025.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 13 mai 2025 et a fait l'objet d'une consultation publique le 8 avril 2025 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 25-604 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Lambton, ce 6 octobre 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier